

NTILIMENYINDA Avith

C/O RADIO RWANDA

P.P. 33

KIGALI.-

Kigali, le 27/07/1992

*B. kind' (e.u.)
Pour vérification 9
ans 28.7.92*

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Associatif

KIGALI.-

Objet: Réception provisoire des
installations audio-
visuelles au Centre de la
Jeunesse de KIMISAGARA.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de recourir auprès de votre
haute autorité en vue de vous informer que les travaux d'installation
de l'équipement audio-visuel au Centre de la Jeunesse de KIMISAGARA, sont
définitivement terminés.

En effet, Monsieur le Ministre, tout
l'équipement cité dans l'article 2 de l'appel d'offre du 18 Mars 1992,
est installé suivant ce qui est décrit dans l'article 8 du même offre.
Suivant les lettres de commande N° 2105/15.14 et N° 2106/15.14 du
22 Juillet 1991, je souhaiterais que les procédures de remboursement
commencent directement pour qu'au jour de la réception provisoire,
l'entrepreneur et le superviseur soient payés. Il faut que la date de
réception soit vite fixée. Sur ce, je propose la date du 31 Juillet 1992
ou celle du 01 Août 1992.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,

l'assurance de ma très haute considération.

NTILIMENYINDA Avith

Superviseur des travaux.

C.P.I. 1

- Monsieur le Directeur Général

- Monsieur RUHASHYA J. de Dieu